



Licenciement pour inaptitude physique.

Par **Champagne**, le **03/03/2017** à **13:36**

Bonjour j'ai eu un accident de travail le 10 mars 2015 passé en maladie le 22 octobre 2015 la médecine du travail a dit reprise soit poste adapté soit reclassement sauf que je suis licenciée pour inaptitude physique et me laisse sans traitement durant le reclassement alors que je suis seule avec mes 3 enfants pouvez-vous me dire si la prime de licenciement est calculée en accident de travail où en maladie et à partir de combien d'années sachant que je suis rentrée en 2000 en emploi jeune à l'hôpital et j'ai signé mon CDI en 2010 merci de votre aide.

Par **morobar**, le **03/03/2017** à **14:40**

Bonjour,

SI j'ai bien compris vous êtes contractuelle en CDI de la fonction publique hospitalière.

Voici le calcul d'une indemnité de licenciement:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F514>

Mais si, la commission médicale préconise un reclassement, je ne pense pas qu'on puisse licencier aussi facilement que vous l'exposez.